



# PROJET PEDAGOGIQUE

ACM : Mercredi, vacances et périscolaires

Commune : Lambesc

Année : 2023

[www.ifac.asso.fr](http://www.ifac.asso.fr)

*Animation Lambesc*

# Sommaire

<b>1. Le contexte</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation des ACM	3
1.1.1. Les coordonnées :	3
1.1.2. Les horaires :	3
1.1.3. Périodes d'ouverture :	3
1.1.4. Lieux :	3
1.1.5. Composition de l'équipe :	3
1.2. Le contexte local	4
1.2.1. Le public accueilli :	4
1.2.2. Les ressources locales :	4
<b>2. Les objectifs</b>	<b>5</b>
2.1. Le PEdT	5
2.2. Le projet éducatif de l'Ifac	5
2.3. Les objectifs pédagogiques et d'action de l'équipe	8
2.3.1. Lieu d'apprentissage de la vie collective et citoyenne :	8
2.3.2. Autonomisation du public :	8
2.3.3. Mise en œuvre d'une complémentarité éducative :	8
<b>3. Les outils</b>	<b>9</b>
3.1. Les outils	9
3.1.1. Lieu d'apprentissage de la vie collective et citoyenne :	9
3.1.2. Autonomisation du public :	10
3.1.3. Mise en œuvre d'une complémentarité éducative :	11
<b>4. Les modalités</b>	<b>13</b>
4.1. Les modalités d'inscription	13
4.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap	13
4.3. Modalités d'expression des parents	14
4.4. Modalités d'évaluation de l'accueil	14
<b>5. Le projet de fonctionnement</b>	<b>15</b>
5.1. Les tableaux d'organisation des journées types	15
5.1.1. L'ACM Mercredi :	15
5.1.2. L'ACM Vacances :	16
5.1.3. L'ACM Périscolaire :	17

# 1. Le contexte

## 1.1. Présentation des ACM

### 1.1.1. Les coordonnées :

Délégation :

IFAC  
23 Rue de la République  
CS 50477  
13217 MARSEILLE Cedex 02  
Tél : 04 91 34 47 84

**IFAC Lambesc:**

IFAC  
MTC – 2 avenue de la résistance  
13410 LAMBESC  
Port. : 06 67 67 30 94  
Mél : [contact.lambesc@utse.ifac.asso.fr](mailto:contact.lambesc@utse.ifac.asso.fr)

### 1.1.2. Les horaires :

- . ALSH (3-12 ans) mercredis : 7h30 à 18h30
- . ALSH (3-12 ans) vacances : 7h30 à 18h30
- . ALSH périscolaire : matin (lun, mar, jeu et ven) de 7h30 à 8h30  
Soir : (lun, mar, jeu et ven) de 16h30 à 18h30,  
Temps méridien de 11h50 à 13h50
- . Séjours : vacances d'hiver (séjour ski), vacances d'été (séjours montagne et mer).

### 1.1.3. Périodes d'ouverture :

- Mercredis : tous les mercredis durant la période scolaire.
- Périscolaires : tous les matins, midis et soirs durant la période scolaire.
- Vacances : toutes les vacances scolaires sauf une semaine à Noël et la dernière semaine d'Août.

### 1.1.4. Lieux :

- . ALSH (3-6 ans), périscolaires : Ecole maternelle Ventarelle - - 13410 Lambesc  
Ecole maternelle Les Ecureuils - - 13410 Lambesc
- . ALSH (6-12 ans), périscolaires : Ecole élémentaire Van Gogh - - 13410 Lambesc  
Ecole élémentaire Prevert - - 13410 Lambesc

### 1.1.5. Composition de l'équipe :

L'équipe d'encadrement travaille sur l'ensemble des accueils collectifs des mineurs sur la période scolaire et les vacances, dans une démarche éducative prenant en compte les besoins psychologiques et physiologiques de chaque enfant dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités. Mais également dans le cadre d'un accueil sécurisé et convivial. Nous devons réunir toutes les conditions nécessaires (sécurité, hygiène...) au bon déroulement de la vie sur la structure. L'objectif de l'ALSH est de participer à l'éveil de l'enfant, de lui faire apprécier un réel temps de distraction, d'amusement dans une spirale éducative (apprentissage des règles de vie en collectivité, par les

activités, le temps de repas, la vie de groupe et la relation à l'adulte) selon le moment de la journée et de ses attentes dans le respect mutuel de tout ce qui l'entoure. Cela va lui permettre de se préparer à sa construction d'adulte qui est de devenir un citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société où il trouvera sa place.

## 1.2. Le contexte local

### 1.2.1. Le public accueilli :

Les ACM de la commune de Lambesc sont ouverts aux enfants de maternelles, élémentaires et collégiens (ACM mercredis et vacances). L'Ifac se réserve le droit d'accepter des enfants hors commune dans la mesure des places disponibles.

Ils sont ouverts à tous sans distinction (sociale, économique, culturelle, politique, religieuse, personne en situation d'handicap) et en respectant les principes de la République.

### 1.2.2. Les ressources locales :

Les ACM jouissent d'une position géographique privilégiée au sein de la commune, ils sont implantés au cœur de la ville et à proximité des infrastructures sportives (COSEC, stades, parc multisport...), culturelles (médiathèque, cinéma...) et patrimoniales (centre ancien, vieux moulin, le Jacquemart...).

Les ACM se déroulent au sein des 4 écoles de la commune, les 2 maternelles (les Écureuils et la Ventarelle) et les 2 élémentaires (Prévert et Van Gogh).

# 2. Les objectifs

## 2.1. Le PEdT

Cf. Annexe

## 2.2. Le projet éducatif de l'Ifac

### But de l'ifac

---

L'Institut de Formation d'Animation et de Conseil est né de la volonté de conseiller et de soutenir les collectivités locales dans leurs missions. L'Ifac, espace d'échanges et de partenariat entre les élus locaux et les professionnels de l'animation et de l'action territoriale, a vocation à élaborer, à développer et à adapter des réponses aux demandes des collectivités, y compris dans le cadre des marchés publics.

Fidèle à l'esprit du service au public, l'ifac s'appuie sur son expérience de l'animation, de l'insertion et de l'action sociale ainsi que sur sa connaissance des collectivités, pour proposer des solutions réalistes conformes aux spécificités et aux contraintes locales, dans le respect des valeurs d'ouverture et de pluralité.

Son but est d'aider les professionnels et les élus à définir des objectifs cohérents et de les traduire en projets et actes concrets dans une dynamique qui vise à prendre en compte la demande et satisfaire les besoins des habitants en favorisant l'esprit d'initiative, tout en respectant les légitimités et en garantissant une bonne utilisation des fonds publics.

### Axes d'interventions

---

#### Formation

- Former les intervenants de l'action sociale, de l'éducation, de la politique de la ville, du développement territorial, de la culture et des loisirs, au service des collectivités locales et des associations.
- Former et accompagner les personnes dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle

#### Conseil

- Assister les collectivités et les associations par des démarches de réflexion, d'aide à la décision pour l'évaluation et/ou la mise en place de projets et d'actions.
- Informer les adhérents, les partenaires et le professionnel sur l'actualité du champ d'action d'Ifac pour alimenter leur réflexion.

#### Missions

Réaliser des actions et des missions à la demande soit d'associations soit des collectivités territoriales notamment en matière de gestion des services au public (gestion des structures socio-éducatives, d'accueil pour les jeunes, de centres de loisirs, mise en place et suivi de professionnels en mission, actions de prévention, actions éducatives dans les écoles, les collèges et les lycées)...

L'ifac affirme fortement que l'interaction et la simultanéité de ces 3 axes indissociables et interdépendants font la cohérence de ses actions en même temps qu'ils garantissent ses résultats.

L'ifac est agréé Jeunesse et Education Populaire.

L'ifac est reconnu association éducative complémentaire à l'enseignement public.

L'ifac est reconnu organisme de formation OPQF.

### L'éthique de l'ifac

---

Qu'il s'agisse de politique en faveur de l'enfance, de la jeunesse, des adultes ou du troisième âge, de dispositifs d'insertion, de prévention ou de loisirs, d'actions culturelles ou sociales, de mise en place ou de gestion d'équipements, l'ifac propose des solutions réalistes adaptées au contexte local, dans le plus profond respect de l'individu et pour promouvoir son épanouissement.

C'est par l'observation minutieuse et une méthodologie rigoureuse d'appréhension de chaque situation, ainsi que par le dialogue et la concertation, que s'élaborent avec les partenaires institutionnels et associatifs des actions originales. Celles-ci s'appuient sur les structures associées et sur les institutions qui, par leurs agréments et leurs habilitations, reconnaissent à l'ifac son expertise attestée par l'expérience accumulée depuis 1975 au service des collectivités territoriales.

L'ifac, s'inscrivant dans des conventionnements variés (Etat, Région, Département, ou Collectivités territoriales, Caisses d'allocations familiales) renforce des liens entre les usagers et la collectivité.

Ses services répondent à une quintuple exigence :

- L'efficacité en vue d'atteindre les objectifs préalablement ;
- La qualité pour satisfaire les besoins des utilisateurs ;
- La créativité par des solutions innovantes afin de ne pas s'enfermer dans des schémas habituels ;
- L'économie du temps, de l'argent et de l'énergie par une gestion rigoureuse ;
- Le respect des compétences et des prérogatives des élus locaux et associatifs et des professionnels.

## Les valeurs éducatives de l'ifac

---

L'apprentissage de la citoyenneté, comme la responsabilisation de l'individu et le respect des valeurs républicaines est au cœur des valeurs éducatives de l'ifac.

### **L'apprentissage de la citoyenneté et la valorisation du lien social**

Au fil des années, la notion de citoyenneté s'est complexifiée ; originellement valeur politique, elle est aujourd'hui facteur de lien social, faisant de la participation à la vie locale une de ses formes essentielles.

La citoyenneté nécessite l'autonomie des personnes, des rapports sociaux de qualité fondés sur la compréhension et le respect mutuels ainsi que des cadres institutionnels clairs et structurants.

L'individu a besoin d'être reconnu pour s'intégrer dans son environnement : cette reconnaissance passe par sa participation active à sa propre valorisation en vue de sa réussite, l'acquisition de valeurs, comme le respect des personnes et des biens, l'écoute des autres et la tolérance.

L'appréciation des différences comme une source possible d'enrichissement mutuel, l'esprit d'entraide et l'idée de partage, prendra alors un sens.

La citoyenneté se joue autant dans le civisme (les relations entre les individus et les institutions) et la civilité (les relations interpersonnelles) que dans le respect de ses droits et de ses obligations.

Être citoyen, c'est se sentir en capacité d'agir. Il convient dès lors de développer chez l'enfant, le jeune et l'adulte, la capacité à faire des choix et les concrétiser afin de devenir un acteur responsable.

En inscrivant la citoyenneté comme un de ses objectifs, l'ifac inscrit ses actions dans le champ de la prévention. Le travail éducatif de prévention est donc un des éléments importants d'une politique d'animation tant rurale qu'urbaine.

### **La responsabilisation de l'individu**

L'ifac privilégie les actions collectives qui permettent la responsabilisation effective des participants dans l'organisation et le déroulement de celles-ci pour :

- Permettre à chacun de se découvrir, de participer à la vie du groupe et de la société, en proposant des améliorations, un mieux-vivre et un accroissement permanent de la qualité de la vie,
- Favoriser l'adhésion à des objectifs librement élaborés d'après les besoins et les aspirations des individus,
- Vivre en relation avec d'autres personnes, dans l'acceptation et le respect de chacun, de ses valeurs et de ses croyances,

- Donner l'occasion à chacun d'exercer sa liberté et de se situer dans le cadre de référence qu'est la société française.

C'est pourquoi les cadres d'intervention sont toujours clairement définis pour permettre à l'individu d'évoluer en connaissance de cause. Les règles, inscrites dans la durée, imposent que la loi soit présente, écrite, parlée et clairement énoncée et unique pour tous.

Il faut pour cela :

- Susciter l'émergence de projets chez les enfants, les jeunes et les adultes,
- Insister sur la nécessité de la cohérence territoriale et temporelle des actions,
- Respecter le cadre institutionnel dans lequel l'individu évolue,
- Favoriser la participation à la vie locale,

Ainsi seront favorisés le développement et le cheminement de l'individu vers un plus grand épanouissement, et donc vers une réalisation de soi la plus équilibrée et la plus complète possible.

La qualité des relations éducatives.

L'ifac veut instaurer, avec le public qui lui est confié, une relation éducative et structurante qui amène l'individu à identifier clairement l'encadrement pour se repérer. Les équipes de formation et d'animation, représentant le monde adulte, seront des référents et donneront une image positive par le respect des personnes, des lieux et des horaires, par la qualité des relations (convivialité, langage et attitude corrects).

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation, de compréhension, de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation ou de formation.

## Les principes pédagogiques de l'ifac

---

### **La laïcité, une approche active de la citoyenneté**

Des différences de toutes natures existent dans la société ; c'est dans l'acceptation de celles-ci, et, pour que la diversité soit source d'enrichissement, de respect social et de tolérance, que les initiatives favorisant les rencontres seront promues.

L'ifac par ses actions et ses pratiques forme des citoyens aptes à vivre collectivement au sein de la communauté nationale, dans le respect des valeurs de la République Française, de l'Europe et en respectant les conventions internationales des droits de l'homme et de l'enfant.

Chaque acteur d'ifac :

- . S'interdit donc d'utiliser ses interventions au sein de l'institut à des fins d'endoctrinement philosophique, idéologique, politique ou religieux, et se fait un devoir de respecter les convictions de chacun.
- . En veillant à affirmer la supériorité de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.
- . En imposant à tous de transcender leurs singularités. Ce qui suppose la distinction de ce qui relève de la sphère privée et de la sphère publique.
- . Contribue à la promotion de valeurs développées plus haut, à l'épanouissement des personnes dans la collectivité, au développement de leur libre-arbitre, à la capacité à comprendre et respecter les différences et à la construction d'un monde pacifique plus équitable. Ce qui suppose que la notion de laïcité affirme le postulat de la primauté de l'homme.

### **Des acteurs éducatifs pluridisciplinaires disponibles**

Le temps libre n'est ni une rupture, ni une parenthèse dans la vie scolaire, familiale et sociale. Il appartient à la globalité de la personne : les temps de vie et les problématiques ne se morcellent pas. Il convient de tenir compte de la réalité de chacun : niveau de vie, scolarité, vie professionnelle, dynamique familiale et sociale, cadre de vie, perspectives et motivations personnelles, projets...

Le temps des vacances et des loisirs devient dès lors un moment privilégié pour écouter et échanger, apprendre et s'épanouir grâce à la prise en compte des besoins de chacun pour qu'il devienne un acteur conscient de son

développement et de son évolution. L'ifac agit dans le champ de « l'éducation non formelle » en complément et en lien avec la famille et l'école.

La stimulation de la curiosité par l'initiation à la découverte de l'environnement humain, naturel, culturel et sportif, développera et renforcera l'esprit de citoyen actif et participatif, en permettant d'affirmer son identité et de se réaliser par l'effort, le partage et le libre-arbitre.

## Un projet éducatif fondamental

---

Dans le cadre de ses missions auprès des collectivités territoriales, l'ifac réalise des activités éducatives qui doivent émaner d'un projet collectif dont l'élaboration commence par l'information, par la formation et sa négociation en référence aux principes éducatifs de la collectivité commanditaire.

Le projet doit correspondre à des objectifs éducatifs clairement définis :

- . L'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation et la sociabilisation
- . L'accompagnement dans l'épanouissement personnel en fonction des besoins particuliers de chacun : âge et développement physique, affectif et relationnel
- . Le développement de la créativité et de l'imaginaire,
- . L'approche du milieu sportif et culturel,

Le projet doit favoriser la mixité sociale et permettre à chacun de mieux appréhender son environnement.

## Les chartes de l'ifac

---

Dans chacun des domaines d'activités : formation, conseil et missions, ainsi que pour les services transversaux (gestion, communication), des chartes précisent les règles déontologiques de l'ifac en assurant leur transcription concrète dans les actions.

## 2.3. Les objectifs pédagogiques et d'action de l'équipe

### 2.3.1. Lieu d'apprentissage de la vie collective et citoyenne :

- Objectif d'action 1 : Apprendre à se situer dans un groupe.
- Objectif d'action 2 : Vigilance accrue sur les comportements et insistance notamment sur les notions fondamentales comme « le respect de l'autre », « l'écoute des autres », « l'entraide », « l'éco-citoyenneté ».
- Objectif d'action 3 : Dans le cadre de son apprentissage progressif de la citoyenneté l'enfant participera à la vie du groupe, il aura la possibilité de donner son opinion, de faire des choix, d'agir...

### 2.3.2. Autonomisation du public :

- Objectif d'action 4 : Permettre à l'enfant d'acquérir des réflexes simples en matière d'hygiène corporelle et de prendre progressivement plus d'autonomie dans la prise de ses repas.
- Objectif d'action 5 : Laisser l'enfant s'approprier l'espace, jouer avec les divers éléments et acquérir une aisance dans ses déplacements.
- Objectif d'action 6 : Permettre à l'enfant d'être acteur de ses activités.

### 2.3.3. Mise en œuvre d'une complémentarité éducative :

- Objectif d'action 7 : Assurer le dialogue et la concertation entre les différents acteurs éducatifs.
- Objectif d'action 8 : Permettre la participation des parents.
- Objectif d'action 9 : Permettre aux enfants de consolider les acquis de l'école de manière ludique et d'approfondir leurs connaissances.
- Objectif d'action 10 : Participation à la vie locale et sensibilisation au patrimoine :

# 3. Les outils

## 3.1. Les outils

### 3.1.1. Lieu d'apprentissage de la vie collective et citoyenne :

- Apprendre à se situer dans un groupe :

Outil 1 : Présence d'au moins un animateur sur tous les temps de vie qui sera le garant du respect de tous les enfants par tout le groupe.

Outil 2 : Un temps sera accordé durant la réunion hebdomadaire d'équipe pour échanger sur les interactions au sein du groupe d'enfants dans les différents temps d'activités.

Outil 3 : Tenir compte de l'enfant au sein du groupe – en proposant une alternance d'activités individuelles et de groupe afin de permettre aux enfants de vivre les différents types de situations et les animateurs seront attentifs au fait de prendre un temps avec chaque enfant pour les écouter et échanger avec eux.

Outil 4 : Mise en place de jeux et d'activités d'équipe en confrontation ou coopératif permettant ainsi aux enfants d'apprendre à vivre dans un groupe.

- Vigilance accrue sur les comportements et insistance notamment sur les notions fondamentales comme « le respect de l'autre », « l'écoute des autres », « l'entraide », « l'éco-citoyenneté » :

Outil 5 : Ouverture sur l'extérieur – il faut connaître ce qui se passe à l'extérieur pour leur permettre de mieux appréhender leur propre société et accepter les différences de ce qui est étranger. Il faut connaître les autres pour pouvoir les accepter. Organisation de sorties découvertes des cultures du monde et mise en place de thématiques amenant la découverte de cultures et sociétés diverses.

Outil 6 : Permettre aux enfants de mieux percevoir et comprendre leur environnement, respecter les espaces communs et les ressources utilisées – favoriser les actions, ateliers et événementiels permettant aux enfants de devenir des éco-citoyens.

Outil 7 : Aider les autres et les respecter – mise en place d'ateliers de connaissances des différentes associations humanitaires de la commune, d'un projet intergénérationnel et des rencontres avec différents acteurs de la commune.

- Dans le cadre de son apprentissage progressif de la citoyenneté l'enfant participera à la vie du groupe, il aura la possibilité de donner son opinion, de faire des choix, d'agir... :

Outil 8 : Impliquer les enfants dans la vie de la structure – mise en place d'ateliers d'aménagement des locaux, création de groupes de paroles et d'échanges sur la vie de la structure et prévoir des temps d'écoute où les enfants pourront proposer des activités.

Outil 9 : Aider les enfants dans leur construction en tant que citoyen – proposer différents ateliers sur tous les temps d'activités permettant aux enfants de s'exercer dans leur rôle de futur citoyen, de prendre conscience de ses droits et devoirs au sein du groupe et de connaître ce qu'est un citoyen. Faire découvrir aux enfants les principes de la démocratie, proposer des temps où les enfants pourront être des citoyens à part entière et développer des ateliers d'actions citoyennes et de citoyennetés durant tous les temps d'activités.

## 3.1.2. Autonomisation du public :

- Permettre à l'enfant d'acquérir des réflexes simples en matière d'hygiène corporelle et de prendre progressivement plus d'autonomie dans la prise de ses repas :

Outil 10 : Apprendre aux enfants les notions d'hygiène quotidienne en aménageant les locaux de façon adéquate et en animant les différents moments de la journée. Aménagement des sanitaires avec des affichages pour expliquer aux enfants la conduite à tenir, présence permanente d'animateurs aux sanitaires pour accompagner les enfants et présence d'un animateur par table à la cantine pour accompagner les enfants.

Outil 11 : Définir des périodes de priorisation des actions pédagogiques facilitant l'autonomisation de l'enfant en société (rentrée scolaire : apprendre à vivre dans le groupe, automne : devenir autonome au quotidien, hiver : être un acteur du groupe et en été : vivre pleinement ses acquis d'autonomisation).

- Laisser l'enfant s'approprier l'espace, jouer avec les divers éléments et acquérir une aisance dans ses déplacements :

Outil 12 : Mise en place d'une charte d'aménagement des locaux accueillant des ALSH que ce soient extrascolaire ou périscolaire. Cette charte est validée par le Copil avec l'objectif de faire une évaluation de l'existant et de ce qu'il reste à faire en élaborant un plan d'action en fonction des travaux et des investissements à réaliser. La base de travail de cette charte est la suivante :

Les locaux doivent comporter des espaces spécifiques répondant aux besoins fondamentaux des enfants et du personnel. Il convient d'être particulièrement vigilant au confort acoustique et thermique des locaux ainsi qu'à l'éclairage qui doit être naturel et de qualité.

Outil 13 : Aménagement d'espaces pour les enfants :

- ✓ Accès aux bâtiments :

Il garantit la sécurité des enfants en permettant le contrôle des entrées et sorties des enfants et des adultes. Un système de sécurité adapté à la configuration des locaux (gâche, sonnette, digicode, ...). La fermeture à clé de la porte d'accès n'est pas envisageable pour les accueils périscolaires du fait de nombreuses allées et venues.

- ✓ Signalétique des bâtiments :

Il est important que les parents et les enfants puissent savoir qu'ils ne sont plus dans une école mais dans un accueil de loisirs. Pour cela est mis en place une signalétique pour diriger les familles vers les locaux et dans les bâtiments afficher l'activité des locaux (ALSH, périscolaire...) pour permettre à tous d'identifier où ils sont.

- ✓ Espace d'accueil :

Cet espace de transition est important. Il constitue un espace d'informations (menus, projet pédagogique...) et d'exposition des réalisations des enfants. C'est aussi le lieu de rencontres entre les animateurs, les parents et les enfants. Il est convivial et facilite l'accueil et les échanges. A défaut d'une pièce spécifique, cet espace est matérialisé et permet que les arrivées et départs des enfants avec leurs parents ne dérangent pas les activités en cours.

Espaces destinés aux enfants :

- ✓ Vestiaires enfants :

Ils permettent le rangement aisé des vêtements, des cartables, des sacs de sport des enfants. A défaut d'une salle spécifique, un coin vestiaire s'impose, bien délimité. Il peut être situé par exemple, dans un lieu de circulation ou à l'entrée de la salle d'activités. Un contrôle visuel de cet espace par les animateurs est souhaitable.

- ✓ Espaces d'activités :

De petits espaces dédiés à des activités libres, expression manuelle... sont toujours intéressants pour les enfants. Un espace trop grand, non structuré, devient souvent très bruyant, favorisant l'agitation. Les petites salles aident à éviter la fatigue et la dispersion de l'attention des enfants. Elles permettent de répondre à des besoins différents des enfants (détente, motricité...).

Ces espaces d'activités répondent à différents critères :

Favoriser les échanges entre enfants et animateurs.

Du mobilier adapté à la taille des enfants accueillis.

Aménagement d'espaces de rangement.

- ✓ Espace de repos :

Les locaux garantissent à chaque enfant de maternelle la possibilité de se reposer et de dormir, il y a un lit pour chaque enfant de Petite Section de maternelle. Il est souhaitable qu'un dortoir n'accueille pas plus de 20 à 25 enfants. L'occultation et l'isolation phonique sont nécessaires. L'espace de repos peut être utilisé pour des activités calmes à condition que le rangement des couchettes soit prévu.

✓ Espace santé :

C'est un coin calme et surveillé, utilisé pour les petits soins. Il permet aussi d'isoler et d'allonger les malades (éventuellement dans le bureau de direction). Une armoire fermée contient la pharmacie.

✓ Les rangements :

Ils permettent de proposer aux enfants un espace rangé, propice à l'apaisement. Des jeux sont mis à disposition et à hauteur d'enfants pour faciliter le jeu libre, l'autonomie et la responsabilisation. Les rangements contribuent à structurer les espaces d'activités. Du mobilier modulable et sur roulettes peut faciliter l'adaptation aux variations du nombre et des âges des enfants. Certains matériels sont mis hors de portée de mains des enfants, dans des placards fermés à clé (ex. pharmacie, produits dangereux...).

Espaces de jeux extérieurs :

Ils doivent être clos, contigus aux espaces d'activités (ou accessibles de manière sécurisée) et facile à surveiller par les animateurs. La clôture évite les sorties sans surveillance des enfants et les intrusions de personnes extérieures. Il faut des rangements spécifiques pour le matériel dévolu aux activités extérieures (jeux, vélos...). Ces rangements doivent être faciles d'accès de l'extérieur. Un ombrage est essentiel, il peut être dispensé par des arbres. A défaut, des protections sont à installer.

• Permettre à l'enfant d'être acteur de ses activités :

Outil 14 : Pouvoir choisir et être acteur de ses temps de vacances et extrascolaires

Les enfants peuvent choisir parmi un panel de propositions d'activités. Donner un choix d'activités entre : intérieur/extérieur, calme/tonique, seul/en groupe, temps courts/temps long. Les activités proposées doivent répondre aux souhaits des enfants. Les animateurs doivent rester à l'écoute des enfants et de leurs envies, puis accompagner l'enfant dans les projets qu'il souhaite vivre, tout en restant force de propositions. L'enfant peut ainsi bénéficier de moyens et d'une aide technique appropriée.

Outil 15 : L'activité.

Le programme d'activités est conçu par l'équipe d'animation mais ne demeure qu'une proposition minimale. Il n'est ni figé ni exhaustif. Il est proposé aux enfants durant les réunions d'enfants mais peut varier en fonction des souhaits des enfants, des opportunités d'animation ou des conditions climatiques... L'activité n'est pas une fin en soi, elle est prétexte à atteindre nos objectifs. Si l'enfant ne désire pas participer à une activité, l'équipe pourra donner la possibilité à celui-ci de jouer seul, de lire, de dessiner, de ne rien faire ou de faire une autre activité (plus à son goût).

Outil 16 : Coins aménagés

Les enfants qui ne souhaitent pas faire d'activités pourront s'orienter vers les coins aménagés (dînette, jeux ludiques et de construction...). Un espace calme sera également à leur disposition pour permettre à chacun d'aller se reposer quand il en éprouve le besoin.

Outil 17 : La responsabilisation

L'équipe a le rôle d'accompagnateur et d'exemple. Nous sommes là pour apporter nos connaissances et notre expérience tout en laissant la possibilité à l'enfant d'entreprendre. Pour permettre à l'enfant d'avoir confiance en lui, nous pouvons l'aider à se responsabiliser avec des jeux (en étant meneur), des responsabilités à table « chef de table » ou de faire lui-même sa propre activité. Il doit être en capacité de s'épanouir seul dans divers domaines et non d'attendre qu'un adulte décide à sa place de ce qu'il peut faire.

### 3.1.3. Mise en œuvre d'une complémentarité éducative :

• Assurer le dialogue et la concertation entre les différents acteurs éducatifs :

Outil 18 : Définir les besoins sociaux et les enjeux éducatifs identifiés de façon partagés en impliquant tous les acteurs (parents, professeurs, animateurs, élus locaux, responsables associatifs...).

Outil 19 : Mise en place d'un parcours éducatif élaboré pour les élèves, incluant tous les temps éducatifs (scolaires, périscolaires et extrascolaires).

Outil 20 : Favoriser par l'accès à une offre culturelle, sportive et de découverte de la nature, la réussite éducative, l'émancipation des enfants et leurs implications dans la vie de la cité.

- Permettre la participation des parents :

Outil 21 : Associer les parents au projet en prévoyant des temps et des espaces qui permettent la rencontre et l'échange – mise en place du cahier d'expression des parents, réunion de présentation des séjours et de la rentrée et mise en place d'un comité des usagers des ACM de la commune.

Outil 22 : Faire participer les parents aux temps de préparation de la vie quotidienne de leurs enfants – commission repas pour la cantine, réunion de préparation de séjours, comité des usagers...

- Permettre aux enfants de consolider les acquis de l'école de manière ludique et d'approfondir leurs connaissances :

Outil 23 : Proposer des activités éducatives de qualité – mise en place de la démarche qualité.

Outil 24 : Développer le savoir/être et le savoir/faire des enfants sur tous les temps d'activités.

Outil 25 : Mise en place d'une éducation non formelle (activités non soumises à un programme) en suscitant de l'intérêt et de la curiosité chez les enfants grâce à d'autres manières d'apprendre et de découvrir. Mise en place d'ateliers ludoéducatifs.

- Participation à la vie locale et sensibilisation au patrimoine :

Outil 26 : Participer aux différents événementiels de la commune.

Outil 27 : Organisation d'activités amenant les enfants à découvrir et savoir utiliser les différents lieux communaux (médiathèque, mairie, parcs...)

Outil 28 : Organisation de rencontres avec des personnalités du village (écrivain, responsable d'associations, élus...).

Outil 29 : Mise en place d'actions et de projets avec les associations locales.

# 4. Les modalités

## 4.1. Les modalités d'inscription

### Inscription et renseignements au service Ifac auprès de :

- Alexandre DOZON – Directeur de site – 06 67 67 30 94
- Permanences : du lundi au jeudi de 14h à 18h30 et vendredi de 14h à 17h
- Site Internet : [www.animation-paca.ifac.asso.fr](http://www.animation-paca.ifac.asso.fr)
- Site Internet ville de Lambesc : [www.lambesc.fr](http://www.lambesc.fr)

### Pièces à fournir :

- Fiche sanitaire de liaison.
- Photocopie des vaccins,
- Pré-inscription aux activités.

Possibilité de télécharger tous les dossiers sur le site Internet : [www.animation-paca.ifac.asso.fr](http://www.animation-paca.ifac.asso.fr)

Possibilité de s'inscrire via le portail famille.

## 4.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap

Les parents d'enfants en situation de handicap ont les mêmes besoins et les mêmes attentes que tous les parents : pouvoir bénéficier d'activités de loisirs pour leurs enfants, et souhait de les socialiser sur des temps autres que celui de l'école ou en dehors de centres spécialisés. Ces demandes sont de plus en plus fréquentes.

Leur intégration n'est pas cependant sans poser quelques questions, même si cette démarche de mixité des publics correspond complètement aux directives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Accueillir un enfant en situation de handicap représente une fabuleuse opportunité d'aborder les valeurs éducatives et de les faire vivre dans un mode de fonctionnement repensé.

Il est nécessaire, dès lors qu'un enfant en situation de handicap est accueilli, de réfléchir aux adaptations que nous allons pouvoir initier afin que la venue de l'enfant se déroule dans des conditions satisfaisantes pour lui et l'équipe.

### La réglementation

---

#### Définition

Selon l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles : « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

#### Articles de loi

- Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». article L. 114-1 code de l'action sociale et des familles
- A cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées. Article L. 114-2 – code de l'action sociale et des familles.

### **Une première phase : prise de contact avec la famille**

Mise en place d'une rencontre entre la famille, l'enfant et l'ALSH afin de permettre de dégager les souhaits et attentes de la famille et de l'enfant lui-même quand il est en mesure de l'exprimer. Il faut écouter les besoins de la famille, de les reformuler afin de nous mettre d'accord avec elle sur ses attentes.

### **Une deuxième phase : prise de contact avec les professionnels en charge de l'enfant**

Quand cela est nécessaire, nous organiserons une rencontre en accord avec la famille et les professionnels qui accompagnent et prennent en charge l'enfant. Cette rencontre se déroulera en présence des parents.

### **Une troisième phase : réflexion sur les moyens à mettre en œuvre dans le projet pédagogique**

Procéder à un état des lieux pour identifier les ressources internes.

### **Une quatrième phase : accueil de l'enfant, son intégration**

Mise en application des modalités d'accueil de l'enfant.

## 4.3. Modalités d'expression des parents

La participation des parents répond à la volonté d'établir, dans les actions éducatives relevant des temps extrascolaire et périscolaire, une complémentarité entre les différents acteurs éducatifs et de créer une cohérence de l'ensemble des actions éducatives en direction des enfants et, en conséquence améliorer le fonctionnement des structures d'accueil. Quel que soit la situation, s'appuyer sur la participation des parents c'est participer à l'accompagnement de la fonction parentale, c'est aussi prendre en compte les différentes situations familiales (cerner les besoins, les attentes, faire émerger de nouvelles questions) et rechercher les réponses les plus adaptées possibles, en matière de vie quotidienne, de sécurité...

Répondre à ces objectifs, c'est en particulier :

- informer les parents (ce qu'est la structure d'accueil, comment elle fonctionne, sur quels objectifs éducatifs et pédagogiques elle s'appuie...). Cette information permet d'expliquer, parfois de rassurer. Elle est un outil de sensibilisation, de médiation.
- créer du lien social entre les différents acteurs concernés par l'éducation des enfants : permettre la rencontre (entre parents et professionnels, entre parents...) par des moments conviviaux, en établissant une relation de confiance.
- mise en place d'un outil de recueil de satisfaction des familles tout au long de l'année, le « baromètre de satisfaction ».
- conseil des usagers, réunion annuelle des familles.

## 4.4. Modalités d'évaluation de l'accueil

Après chaque période d'ouverture, sera faite une évaluation complète du déroulement des ALSH, des actions menées, de l'organisation mise en place, du travail de l'équipe pédagogique et du degré de satisfaction des enfants et des parents.

Plusieurs moyens permettront de faire cette évaluation :

- Cahier de remarques à disposition des animateurs, des parents et des enfants durant toute la période d'ouverture
- Bilan avec les enfants (par petit ou grand groupe)
- Réunion bilan de l'équipe d'animation et de tous les adultes participant à la vie des ALSH
- Entretiens individuels si nécessaires
- Questionnaire de satisfaction rempli par les parents

Cette évaluation permettra au directeur des ALSH de faire un bilan écrit et de le transmettre à l'IFAC et à la Mairie de Lambesc.

Cette évaluation permettra de faire évoluer au mieux la structure ALSH tout au long de l'année.

# 5. Le projet de fonctionnement

## 5.1. Les tableaux d'organisation des journées types

Nous retrouvons ici listés les différents temps de loisirs et l'organisation mise en place.

### 5.1.1. L'ACM Mercredi :

HORAIRES ET MOMENT DE LA JOURNEE	CONSIGNES ET ROLE DE L'ANIMATEUR
<b>7h30-9h</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ouverture de l'Accueil Collectif pour Mineurs.</li><li>- Accueil des enfants (espaces de jeux et ateliers encadrés).</li><li>- Arrivée échelonnée de l'équipe d'animation.</li></ul>	Je m'assure que la porte est ouverte, que les différents espaces sont prêts... 1 animateur en animation par espace de jeu. 1 personne à l'accueil des parents.
<b>9h</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fin de l'accueil et rangement des espaces de jeux et d'ateliers.</li><li>- Temps d'hygiène.</li><li>- Rassemblement : présentation, chants/histoires, sensibilisation.</li></ul>	Je lance la musique du rangement... Temps d'hygiène encadré par une animateur. Contrôle des listings et appel des enfants.
<b>9h30</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ateliers avec animateurs ou intervenants.</li></ul>	
<b>11h-11h15</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Temps libre (en maternelle)</li><li>- Temps d'hygiène.</li></ul>	Temps d'hygiène encadré par une animateur. Temps libre animé par l'équipe d'animateur (pas de surveillance de cour).
<b>11h30-11h45</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Départ échelonné des groupes vers la cantine (mater et élémentaires).</li></ul>	Déplacement vers la cantine en ordre et dans le calme. (Chanson du petit train pour les maternels).
<b>11h30-12h</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Repas (mater et élémentaires).</li></ul>	Un animateur par table d'enfants. Accompagnement des enfants par les animateurs pendant tout le repas.
<b>12h45</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Temps d'hygiène + sieste</li><li>- Petit temps libre avant le temps calme (musique, relaxation, histoires, jeux silencieux, etc...)</li></ul>	Temps d'hygiène encadré par un animateur. 1 animateur en surveillance de la sieste et les autres qui proposent des activités aux enfants pendant le réveil échelonné.
<b>13h15</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Temps libre</li></ul>	Le temps libre est un temps d'activité encadré.
<b>14h15-14h30</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rangement des espaces de jeux</li><li>- Regroupement</li></ul>	Je lance la musique du rangement...
<b>14h30-14h45</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibilisation : Activités AM</li></ul>	
<b>16h</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fin des activités AM et sieste.</li><li>- Temps d'hygiène.</li></ul>	Temps d'hygiène encadré par un animateur.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rassemblement pour le goûter, temps de parole, petit bilan de la journée (jeu de conseils).</li> </ul>	Le temps de goûter est un temps d'activité prévu, organisé et animé.
17h	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil des familles / temps libre.</li> <li>- Départ échelonné des enfants / animateurs.</li> </ul>	<p>1 animateur par espace de jeu.</p> <p>1 personne qui assure l'accueil des familles.</p>
18h	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rangement des salles et des espaces de jeux.</li> </ul>	Préparation des salles pour l'accueil du lendemain.
18h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermeture de l'Accueil Collectif de Mineurs.</li> </ul>	

## 5.1.2. L'ACM Vacances :

HORAIRES ET MOMENT DE LA JOURNEE	CONSIGNES ET ROLE DE L'ANIMATEUR
<b>7h30-9h</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de l'Accueil Collectif pour Mineurs.</li> <li>- Accueil des enfants (espaces de jeux et ateliers encadrés).</li> <li>- Arrivée échelonnée de l'équipe d'animation.</li> </ul>	<p>Je m'assure que la porte est ouverte, que les différents espaces sont prêts...</p> <p>1 animateur en animation par espace de jeu.</p> <p>1 personne à l'accueil des parents.</p>
<b>9h</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin de l'accueil et rangement des espaces de jeux et d'ateliers.</li> <li>- Temps d'hygiène.</li> <li>- Rassemblement : présentation, chants/histoires, sensibilisation.</li> </ul>	<p>Je lance la musique du rangement...</p> <p>Temps d'hygiène encadré par une animateur.</p> <p>Contrôle des listings et appel des enfants.</p>
<b>9h30</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers avec animateurs ou intervenants.</li> </ul>	
<b>11h-11h15</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps libre (en maternelle)</li> <li>- Temps d'hygiène.</li> </ul>	<p>Temps d'hygiène encadré par une animateur.</p> <p>Temps libre animé par l'équipe d'animateur (pas de surveillance de cour).</p>
<b>11h30-11h45</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Départ échelonné des groupes vers la cantine (mater et élémentaires).</li> </ul>	Déplacement vers la cantine en ordre et dans le calme. (Chanson du petit train pour les maternels).
<b>11h30-12h</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repas (mater et élémentaires).</li> </ul>	<p>Un animateur par table d'enfants.</p> <p>Accompagnement des enfants par les animateurs pendant tout le repas.</p>
<b>12h45</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps d'hygiène + sieste</li> <li>- Petit temps libre avant le temps calme (musique, relaxation, histoires, jeux silencieux, etc...)</li> </ul>	<p>Temps d'hygiène encadré par un animateur.</p> <p>1 animateur en surveillance de la sieste et les autres qui proposent des activités aux enfants pendant le réveil échelonné.</p>
<b>13h15</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps libre</li> </ul>	Le temps libre est un temps d'activité encadré.
<b>14h15-14h30</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rangement des espaces de jeux</li> <li>- Regroupement</li> </ul>	Je lance la musique du rangement...

14h30-14h45	- Sensibilisation : Activités AM	
16h	- Fin des activités AM et sieste. - Temps d'hygiène. - Rassemblement pour le goûter, temps de parole, petit bilan de la journée (jeu de conseils).	Temps d'hygiène encadré par un animateur. Le temps de goûter est un temps d'activité prévu, organisé et animé.
17h	- Accueil des familles / temps libre. - Départ échelonné des enfants / animateurs.	1 animateur par espace de jeu. 1 personne qui assure l'accueil des familles.
18h	- Rangement des salles et des espaces de jeux.	Préparation des salles pour l'accueil du lendemain.
18h30	- Fermeture de l'Accueil Collectif de Mineurs.	

### 5.1.3. L'ACM Périscolaire :

HORAIRES ET MOMENT DE LA JOURNEE	CONSIGNES ET ROLE DE L'ANIMATEUR
7h30-8h30	Je m'assure que la porte est ouverte, que les différents espaces sont prêts... 1 animateur en animation par espace de jeu. 1 personne à l'accueil des parents.
16h30 – 18h30	1 animateur par espace de jeu. 1 personne qui assure l'accueil des familles.